

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **lundi 11 mars 2019, à 19 h**, à la Maison de la culture située au 465, avenue du Mont-Royal Est, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07), sur la demande de dérogation mineure suivante:

- Autoriser, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07), l'ajout d'une marquise lumineuse sur la façade pour le bâtiment situé au 4750, avenue Henri-Julien, en dérogeant aux articles 54 et 58 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

Montréal, le 8 février 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx